

REGLEMENT INTERIEUR

PETANQUE DES 2 CHENES

ARTICLE 1 :

Le Présent Règlement intérieur a pour but de compléter les statuts de l'Association. Il peut être modifié chaque année et validé en assemblée générale.

ARTICLE 2 :

Objet : Le règlement intérieur a pour objet de déterminer les critères de gestion et de fonctionnement au point de vue :

- Administratif
- Sportif
- Matériel
- Licenciés
- Installation de l'association.

et ne doit pas être en contradiction avec les statuts et les textes qui régissent notre affiliation à la F.F.P.J.P. ou au comité de l'Ardèche ainsi que celui de la ligue Rhône Alpes Auvergne.

ARTICLE 3 :

Les commissions :

Vu le nombre de sociétaires et de licenciés de l'Association, il est institué les commissions suivantes:

- a. Commission championnats,
- b. Commission concours,
- c. Commission travaux et investissements,
- d. Commission jeunes,
- e. Commission relations extérieures,
- f. Commission approvisionnements,
- g. Commission boudrome.

Chacune des commissions comprendra au moins un membre du CA et sera composée de licenciés et/ou de sociétaires.

**CES COMMISSIONS NE SONT PAS OBLIGATOIRES MAIS RECOMMANDEES.
L'OBJECTIF DE CELLES-CI EST D'Y FAIRE PARTICIPER LE MAXIMUM DE MEMBRES,
AFIN DE LES INTERRESSER DE PLUS PRES A LA VIE ACTIVE DU CLUB.**

ARTICLE 4 :

Prévisions des dépenses : (La répartition des dépenses doit être votée en AG pour l'année suivante)

- a. Investissement matériel, travaux et/ou habillement sportif,
- b. Coupe de France :
 - Frais de déplacement pour deux véhicules au-delà de 40Km,
 - Frais de repas si nécessaire.
- c. Participation aux concours sociétaire.
- d. CDC (adultes et jeunes) :
 - Remboursements des boissons lors des parties.
 - Participation aux frais kilométriques de **30cts/km** pour deux voitures par équipes pour chaque déplacement.
- e. Ecole de pétanque, la dotation doit être proportionnelle aux nombres de jeunes.
 - Les équipes de benjamins se qualifiant pour la ligue, un remboursement d'hôtel et d'un repas pour l'un des parents de chaque enfant.
- f. Prise en charge des frais de participation aux différentes invitations à des marathons :
 - Une seule prise en charge par an et par joueur de montant de 15€,
 - Affichage des joueurs ayant été pris en charge par le club,
 - Equipes obligatoirement homogènes.

ARTICLE 5 :

Carte de membre :

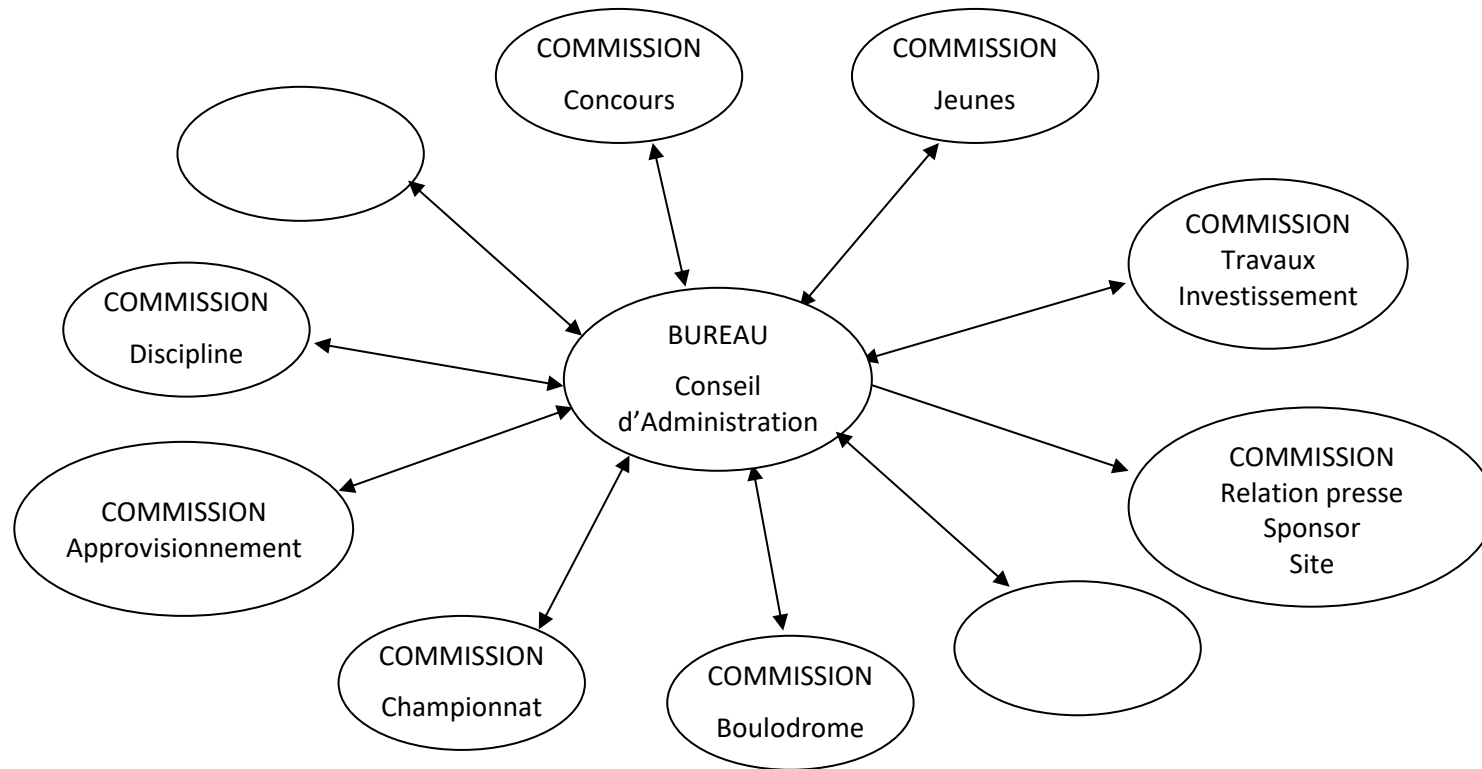
Le président et le CA se réservent le droit de refuser ou d'accepter la délivrance de cette carte. Cette carte est accordée à titre amical, moyennant un règlement dont le montant est adopté en CA, donnant droit à l'accès au Club et à ses différentes manifestations.

ARTICLE 6 :

Affichage du règlement intérieur :

Le règlement interne sera visible sur le site du club et affiché au boulodrome bien en vue de façon à être consulté à tout moment par les membres de l'Association.

PROPOSITION D'UNE STRUCTURE POUR LA PETANQUE DES 2 CHENES



1. Commission championnats :

- Elle est constituée des capitaines des équipes de championnat des clubs :
- Son rôle :
 - ✓ Composition des équipes du championnat des clubs afin de faire jouer tous les joueurs inscrits,
 - ✓ Encourager les joueurs de son équipe à participer à la gestion d'un concours officiel dans la saison.

2. Commission concours :

- Son rôle :
 - ✓ de planifier en début de saison avec les capitaines de CDC la gestion des concours,
 - ✓ d'organiser l'approvisionnement et les fonds de caisses avant chaque concours,
 - ✓ de faire le bilan de chaque concours,
 - ✓ de faire le bilan des concours organisés durant l'année,
 - ✓ de fixer les dates des concours pour l'année suivante.

3. Commission Travaux et investissement :

- A pour rôle, de planifier et budgétiser les différents travaux liés à l'aménagement et à l'entretien des jeux et des locaux et de prévoir les investissements pour le club.

4. Commission jeunes :

- Elle est constituée des entraîneurs membres de droit, responsables des compositions d'équipes, 1 responsable de la communication avec les parents, 1 responsable communication presse et un responsable du suivi du budget alloué par le club pour les jeunes, avec la participation d'un cadet ou d'un junior.
- Son rôle :
 - ✓ La gestion du mini marathon jeune dans son intégralité,
 - ✓ L'entraînement et le suivi des jeunes joueurs du club,
 - ✓ La gestion des ressources matérielles et financières mises à disposition par le club.

5. Commission relations extérieures :

- Son rôle :
 - ✓ Communiquer avec la presse sur les différents évènements,
 - ✓ Gérer les relations avec les différentes mairies,
 - ✓ Gérer les relations avec les sponsors (organisations d'un concours sociétaire avec les sponsors),
 - ✓ Rechercher des sponsors,
 - ✓ Mettre à jour le site internet.

6. Commission approvisionnements :

- Son rôle :
 - ✓ Se fournir chez nos sponsors en priorité,
 - ✓ Vérifier les stocks et gérer les approvisionnements courants,
 - ✓ Approvisionner en collaboration avec la commission concours les nécessités pour le concours organisé (boissons, nourriture, coupes, lots, etc. ...)

7. Commission boulodrome :

- Son rôle :
 - ✓ Arroser les jeux intérieurs et extérieurs avant les entraînements,
 - ✓ Entretien courant de la buvette,
 - ✓ Mise en route du chauffage l'hiver pour le boulodrome.